



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 08 novembre 2022

Présents : Yvan Cueff, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Jean Pierre Séné,

Absent, excusé : Marc Gilles, Alain Quéau, Yves Sizun

1- Réserves - Litiges :

Match de District 3 poule F - Us Châteauneuf 2 - Roudouallec E 1 du 06 novembre 2022

Réclamation d'après match du club de Châteauneuf ainsi stipulée « Suite à plusieurs échos et retours d'après match, nous aimerions que les équipes du district regardent la feuille de match ayant opposé l'équipe réserve de Châteauneuf à l'équipe fanion de Roudouallec (match 24878359). En effet, le PV de commission de la semaine passée n'étant pas publié, nous ne pouvions savoir que Roudouallec avait des restrictions quant à l'inscription de joueurs mutés sur la feuille de match. Aucune réserve d'avant match n'a alors été posée. Par soucis d'équité et Roudouallec ayant eu connaissance de ce problème qui leur avait été indiqué nous aimerions que le district prenne une décision pour ce match (défaite 2.1 de Châteauneuf B). Il est certain qu'en sens inverse Châteauneuf aurait adapté les convocations des joueurs pour répondre aux exigences du règlement. Avec 13 joueurs inscrits sur la feuille pour les 2 équipes, chaque joueur à son importance et influence le résultat ».

La Commission après vérification de la feuille de match Us Châteauneuf 2 / Roudouallec E 1 du 6 novembre constate que 2 joueurs mutés figurent sur ladite feuille : Rogard Régis, cachet mutation jusqu'au 10 février 2023 et Cadiou Cyrille, cachet mutation jusqu'au 18 juillet 2023.

La Commission informe également le club de Châteauneuf que la liste des clubs en infraction et leur situation est publiée régulièrement sur le site de District, dans le rapport d'activité du District adressé à tous les clubs, et porté à la connaissance des clubs lors de l'Assemblée Générale, et qu'il ne pouvait donc ignorer la situation de Roudouallec.

Le club de Roudouallec en infraction avec le statut de l'arbitrage (situation au 1^{er} juin 2022), n'a le droit qu'à 1 seul joueur muté pour la saison 2022/2023.

Par conséquent la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Roudouallec E 1 et porte au compte du club de Roudouallec une amende de 30,00 € (article 96.1 des règlements généraux de la LBF).

Conformément à l'article 96.1 des règlements généraux de la LBF, le club de Châteauneuf ne bénéficie pas du gain du match.

- Châteauneuf Us 2	0 pt	1 but
- Roudouallec E 1	-1 pt	0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

2- Matchs remis ou reprogrammés :

MATCHS REMIS / A REJOUER						
Division / Groupe	N° match	Recevant	Visiteur	1ère Date	Ancienne date	Nouvelle date
District 1 E	24875178	Douarnenez Stella 3	Goulien Sp 1	23/10/22		20/11/22
District 2 E	24876868	Morlaix Sc 3	Plourin Avenir 1	06/11/22		20/11/22
District 3 A	24877691	Ploumoguer As 2	Lampaul Fc 2	23/10/22	30/10/22	20/11/22
District 3 D	24878093	Landivisiau Fc 3	Guim/Lamp Fc Enclos 3	06/11/22		20/11/22
District 4 H	25251385	Mellac Sde 3	Scaer Ea 4	06/11/22		20/11/22
District 4 I	25251423	St Jean Es 2	Plozevet 3	23/10/22		20/11/22
District 4 I	25251425	Ploneour Fc 3	Pleuven Fc 3	23/10/22		20/11/22
District 4 J	25251473	Argol Fc Ar Goliath 1	Goulien Sp 2	23/10/22		20/11/22
District 4 J	25251475	Landudec Guiler Es 2	Plomodiern Gmh 2	23/10/22		20/11/22

3 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(la permanence de la Commission des Arbitres est indiquée sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
06/11/2022	District 3 C	Kersaint As 2	Ploudaniel Esy 3	Ploudaniel Esy 3	25,00 €
06/11/2022	District 3 G	Bannalec Fg 3	Querrien Us 2	Bannalec Fg 3	25,00 €
06/11/2022	District 3 I	Plemelin As 3	Tremeoc R 2	Tremeoc R 2	25,00 €
06/11/2022	District 3 K	Briec P 2	Telgruc As 2	Telgruc As 2	25,00 €
06/11/2022	District 4 B	Le Relecq Kerhuon Fc 3	Brest A Cavale 2	Le Relecq Kerhuon Fc 3	15,00 €
06/11/2022	District 4 C	Kernilis H 3	Kerlouan Plouneour Fc 3	Kerlouan Plouneour Fc 3	15,00 €
06/11/2022	District 4 G	St Thoïs Sp 2	Carhaix Dc 4	Carhaix Dc 4	15,00 €
06/11/2022	District 4 H	Kernevel As 2	Nevez Es 3	Nevez Es 3	15,00 €
06/11/2022	District 4 J	Plonevez Porzay Rc 2	Argol Fc Ar Goliath 1	Argol Fc Ar Goliath 1	15,00 €
06/11/2022	District 4 K	Pont de Buis As 3	Irvillac Es Mignonne 3	Pont de Buis As 3	15,00 €

4- Coupes :

- Coupe de Bretagne : la Commission procède au tirage au sort des 11 rencontres du 6ème tour en présence des clubs qualifiés.
- Coupe du Conseil Départemental : La Commission procède au tirage des 25 rencontres du 4ème tour en présence des clubs qualifiés.
- Coupe du District : La Commission procède au tirage du 3ème tour, 34 rencontres au programme

Le Vice-Président de la Commission Sportive

Jean-Yves LE DROFF